

Conformément à l'arrêté préfectoral du 16 mai 2022 portant création et composition du collège départemental consultatif de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative (FDVA),

Le collège départemental du Calvados consultatif de la commission régionale consultative du FDVA, placé sous la présidence du préfet de département ou de son représentant, est composé comme suit :

Les personnes suivantes sont désignées au titre de personnes qualifiées :

Monsieur Philippe CLEMENT, mouvement associatif
Madame Corinne OLIVIER, association S3A
Madame Gulderen CELIK, association AE 14
Monsieur Jean-Philippe TIRET, association Revivre

Les Trois personnes suivantes sont désignées par l'UAMC au titre de représentants des collectivités territoriales :

Madame Amandine FRANCOIS-GOGUILLON, maire-adjointe à Caen la Mer
Madame Cécile PARENT, maire-adjointe à Thue et Mue
Monsieur Philippe LOUIS, maire-adjoint au Molay Littry

La personne suivante est désignée au titre de représentant des autres collectivités territoriales par le Président du Conseil départemental du Calvados :

Madame Sophie SIMONNET, conseillère départementale

Les personnes suivantes sont désignées au titre des parlementaires :

Monsieur Pascal ALLIZARD, sénateur, titulaire
Madame Corinne FERET, sénatrice, titulaire
Madame Sonia de La Provôté, sénatrice, suppléante

Monsieur Fabrice LE VIGOUREUX, député, titulaire
Monsieur Arthur DELAPORTE, député, titulaire
Monsieur Freddy SERTIN, député, suppléant
Monsieur Christophe BLANCHET, député, suppléant